

**Lycée d'Enseignement Professionnel de Montjoux - Aliénation de l'immeuble communal 4, rue de la Prévoyance à la Région de Franche-Comté - Information du Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'Assemblée Communale s'est prononcée favorablement le 4 novembre 1991 sur l'aliénation au profit de la Région de Franche-Comté de l'immeuble communal sis 4, rue de la Prévoyance, étant précisé que cette cession, au franc symbolique, correspondait à une subvention de 1 250 000 F (estimation des Domaines) qui devait être prise en compte dans la convention globale définissant la participation de la Ville au financement de l'extension des lycées sur Besançon.

Les négociations menées avec la Région n'ont pas abouti. Le Lycée Professionnel est à ce jour construit sur un terrain communal.

Il a été convenu avec les services de la Région de rechercher un autre bien de compensation.

Les assemblées délibérantes seront alors appelées à en décider.

**M. ANTONY :** Je pense que cet apport en nature devrait être valorisé dans le cadre d'une autre opération qui pourrait être le gymnase du Lycée Professionnel Condé par exemple.

**M. LE MAIRE :** A vous d'essayer d'arriver à un résultat.

La discussion est close.

Dont acte.

*Récépissé préfectoral du 29 janvier 1997.*